



FROM THE *flock*

DÉCEMBRE 2011 • VOLUME 8 • NUMÉRO 10

Dans ce numéro ...

- 1-3 Les aliments de spécialité
- 3-4 Tremblante Canada
- 4-6 Étiquetage RFID
- 7-10 Communiqué du Comité consultatif industrie-gouvernement

PARTENAIRE

Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.

Les aliments de spécialité

Le ministère d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada (AAC) a récemment mené un projet visant à définir l'ampleur et la nature du secteur des aliments de spécialité du Canada, et à obtenir un aperçu des possibilités qu'il offre. Le projet a également cerné les défis qui peuvent empêcher le secteur de tirer pleinement profit des possibilités offertes. Les résultats de la recherche, du point de vue de la chaîne de valeur, comprennent des recommandations pour la mise sur pied d'une association nationale qui représenterait les intérêts du secteur des aliments de spécialité au Canada et l'établissement de moyens visant à améliorer la collaboration entre l'industrie et le gouvernement afin d'augmenter la capacité concurrentielle à long terme du secteur.

Le secteur des aliments de spécialité se définit de plusieurs façons, car il se fonde sur la demande en évolution des consommateurs pour divers facteurs. Cela dit, dans le cadre des travaux entrepris par l'AAC, les aliments de spécialité font partie de trois grandes catégories :

- Aliments fins ou de fabrication artisanale : aliments haut de gamme, épicerie fine comportant notamment les fromages, les tartinades, les huiles, les confiseries, etc.
- Régime alimentaire particulier : aliments non allergènes ne contenant pas de noix, de poisson, de soja, de blé ou de gluten, et des aliments « bons pour la santé » ayant une teneur faible en sel, en sucre et en gras.
- Aliments ethniques : aliments d'origine étrangère, comme la cuisine provenant des Indes, de la Thaïlande, des Caraïbes et du Mexique, ainsi que des aliments certifiés casher ou halal.

Les principales forces en jeu derrière cette croissance au pays sont : une population croissante ethniquement diversifiée, où les minorités visibles pourraient représenter 70 % de la croissance des ventes au détail au cours des 10 prochaines années; l'exposition du consommateur à de nouveaux produits alimentaires en raison de voyages plus fréquents et de campagnes publicitaires; et une demande croissante pour des aliments non allergènes².

Le marché des aliments de spécialité, évalué à 70,3 milliards de dollars américains uniquement aux États-Unis, affiche une croissance régulière et un nombre croissant de consommateurs au Canada et dans le monde exigent des produits de nature ethnique ou exotique, qui répondent à des besoins alimentaires particuliers, ou qui contribuent à une expérience culinaire unique dans leur foyer¹.

SUIVEZ-NOUS SUR



Viande et produits dérivés de l'agneau canadien comme aliments de spécialité

En novembre, Doree Kovalio de la Direction du développement et analyse du secteur d'AAC a donné, dans le cadre de la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine, une présentation portant sur les avantages que les aliments de spécialité représentent pour le secteur de l'agneau canadien :

Aliments fins ou de fabrication artisanale

Les produits du mouton et de l'agneau sont bien positionnés pour profiter de la demande croissante pour des aliments gastronomiques et artisanaux. L'agneau est non seulement considéré comme une bonne solution de rechange aux viandes habituelles de bœuf, de volaille et de porc, mais les fromages de spécialité et les autres produits laitiers représentent des possibilités supplémentaires. La teneur en matière grasse du lait de brebis est plus de deux fois supérieure à celle du lait de vache, ce qui explique la qualité exceptionnelle de ses fromages. Quelques-uns des meilleurs fromages sont fabriqués à partir du lait de brebis, notamment : le feta, le ricotta, le pecorino et le Roquefort. Il y a également un regain de popularité pour le yogourt grec qui est à l'origine fabriqué avec le lait de brebis.

Régime alimentaire particulier

L'agneau est une viande riche en nutriments et une source principale de protéines, de vitamines et de minéraux de qualité, tout en étant une source de « bons gras ». Le lait de brebis est un bon choix pour la plupart des gens ayant une intolérance au lactose, car le lactose et les protéines qu'il renferme sont différents de ceux contenus dans le lait de vache et sont plus faciles à digérer. Par exemple, il est mieux adapté que le lait de vache pour l'alimentation des bébés et des patients souffrant de problèmes gastro-intestinaux et d'arthrite.

Marché ethnique

Le marché des aliments d'origine étrangère présente potentiellement les meilleures possibilités pour l'industrie du mouton. Il est bien connu dans l'industrie que l'agneau est associé à des fêtes religieuses et aux traditions de divers groupes. Les musulmans sont les plus grands consommateurs d'agneau et de mouton dans le monde. Le nombre d'immigrés au Canada est en croissance rapide, les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest occupant la première place, et il est prévu que le nombre de ces derniers triplera d'ici 2031. En outre, la population des non-chrétiens devrait presque doubler, ce qui représentera 14 % des Canadiens en 2031. Les musulmans canadiens constitueraient environ la moitié de ce nombre.

Il convient de signaler que les consommateurs musulmans au Canada achètent près de deux fois plus de viande que le consommateur moyen. Ceci est principalement dû à la taille des familles et de la cuisine traditionnelle qui fait usage de la viande et plus particulièrement de l'agneau comme ingrédient de base. Selon une étude de 2009 effectuée par le gouvernement provincial du Manitoba portant sur le marché halal et casher, le marché halal au Canada est évalué à 214 millions de dollars pour la viande seule. Ce marché sous-développé, appuyé par un segment croissant de consommateurs, représente des occasions commerciales en expansion.

Toutefois, la question se pose, à savoir : l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau est-elle positionnée pour saisir les possibilités qu'offre le secteur des aliments de spécialité?

Les recherches menées par l'AAC ont révélé que même si les installations de transformation au Canada ne sont pas toutes modernes et que rares sont celles qui font l'objet d'une inspection par le gouvernement fédéral, elles ont la capacité d'accroître leur production. Étant donné que **le Canada ne produit actuellement que 42 % de l'agneau consommé au pays**, l'industrie a la possibilité d'accaparer une plus grande part du marché.

Les aliments de spécialité

Bien que le potentiel de croissance ait été établi dans le rapport, un certain nombre de défis à relever a également été mentionné, notamment :

- le manque d'uniformité dans l'offre et la qualité des produits
- le manque de formation et de compétences en gestion
- l'absence d'une démarche orientée sur la chaîne de valeur (sans prévisions à long terme pour l'industrie)
- une réglementation stricte concernant la santé animale qui entraîne une augmentation des coûts de production et une exposition accrue aux risques

L'AAC a fourni au groupe quelques points à considérer si le secteur envisageait de tirer parti des possibilités commerciales dans ce marché, notamment : comparer les normes qualitatives canadiennes à celles des concurrents mondiaux pour ce qui a trait à l'agneau, évaluer les stratégies de marque et de commercialisation d'autres produits agroalimentaires canadiens, et s'attaquer aux problèmes liés au manque d'uniformité. En mettant en place une image de marque solide fondée sur la qualité et la valeur, le secteur sera mieux placé pour concurrencer dans le marché croissant et lucratif des aliments ethniques et de spécialité.

¹ Le rapport Mintel intitulé *The State of the Specialty Food Industry (2011)*

² *Caicco et Petrie (2010)*



Rappels concernant la production des rapports d'inventaire annuels du PVCTT

Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante

Le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) est une initiative canadienne portant sur le secteur des petits ruminants qui vise à fournir aux participants du programme des méthodes d'atténuation des risques de maladies. L'objectif du programme est de fournir aux participants une protection contre l'apparition de la tremblante au sein de leur troupeau.

La participation au PVCTT entraîne l'obligation de remplir et de présenter une demande annuelle d'avancement. Votre rapport d'inventaire annuel fait partie intégrante de la soumission et peut contenir une quantité importante de données. Ce qui suit est un bref aperçu de ce que doit comporter votre inventaire et est conçu pour vous aider à gérer vos données.

Les rapports d'inventaire doivent énumérer toutes les chèvres et tous les moutons présents sur les lieux au moment où vous réalisez votre inventaire annuel sous la supervision d'un vétérinaire accrédité. Les animaux âgés d'au moins 12 mois doivent être identifiés individuellement au moyen de 2 méthodes d'identification. Les animaux âgés de moins de 12 mois n'ont pas besoin d'être identifiés individuellement, mais ils ne doivent pas être comptabilisés dans le nombre total d'animaux à la ferme au moment de l'inventaire.

Vous devrez préciser toutes les chèvres et tous les moutons que vous avez acquis depuis le dernier inventaire. Les animaux nés à la ferme devront être identifiés avec les lettres HG (Home Grown) s'ils ont au moins 12 mois et il faudra fournir une identification appropriée ainsi que le sexe et la date de naissance. Les animaux achetés qui se sont récemment ajoutés à votre inventaire depuis le dernier rapport devront être accompagnés de documents à l'appui (preuve d'achat ou de prêt). Il faudra vérifier que le statut du PVCTT (ou du USDA Scrapie Flock Certification Program) à l'égard des femelles achetées n'a pas d'incidence sur votre statut du PVCTT.

PVCTT

Les mâles achetés n'auront aucune incidence sur la situation de votre troupeau, mais il faudra fournir des preuves d'achat ou de prêt afin de vérifier leur origine.

Il faudra préciser la totalité des chèvres et des moutons qui ont quitté les lieux, le tout accompagné de pièces justificatives appropriées. Vous avez peut-être vendu ou perdu des animaux âgés de moins de 12 mois qui n'ont pas été préalablement inscrits dans votre inventaire, mais une fois qu'ils ont quitté les lieux, ils devront être précisés dans le rapport d'inventaire ultérieur en y joignant toute information pertinente (sexe, date de naissance, une forme d'identification). Les animaux qui meurent lorsqu'ils ont moins d'un an n'ont pas besoin d'être soumis au dépistage de la tremblante. Toutes les chèvres et tous les moutons âgés d'au moins 12 mois devront être soumis à des analyses visant le dépistage de la tremblante et il faudra joindre le rapport du laboratoire. Il faudra inclure dans votre inventaire annuel tous les animaux vendus ou abattus, indépendamment de leur âge, ainsi que les pièces justificatives.

Les résultats des tests à des fins de génotypage et ceux concernant la membrane nictitante et la biopsie des tissus lymphoïdes associés à la muqueuse recto-anale (le cas échéant) doivent accompagner les rapports d'inventaire des éleveurs inscrits aux voies de certification 2 et 3.

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées dans votre rapport d'inventaire et de demander à votre vétérinaire de signer et de dater chaque page du rapport.

Nous invitons également les éleveurs à soumettre leurs rapports d'inventaire par voie électronique en plus de le présenter sur support papier, car cela contribue à réduire le temps nécessaire pour traiter votre demande annuelle. Nous mettons à votre disposition des feuilles de calcul d'inventaire Excel, que vous pouvez obtenir en communiquant avec Tremblante Canada.

Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC.

ÉTIQUETAGE RFID

Guide à l'intention des éleveurs de moutons du Canada

Les étiquettes servant à l'identification par radiofréquence (RFID), accompagnées de leur outil d'étiquetage correspondant, sont actuellement les seules à avoir été approuvées dans le cadre du Programme canadien d'identification des moutons (PCIM) (ci-dessous). Canadian Cooperative Wool Growers est le distributeur exclusif de ces étiquettes. Veuillez consulter le site Web de la FCM pour connaître les modalités d'achat.

Boutons jaunes Allflex et outil d'étiquetage



Étiquettes Shearwell Data SET et outil d'étiquetage



PROCÉDER À L'ÉTIQUETAGE AVEC ALLFLEX*

* Ces étapes ne sont qu'un résumé. Veuillez consulter les instructions du fabricant.

ÉTAPE 1 : INSÉRER LA PARTIE MÂLE ET PRESSER

Placer la partie mâle du bouton sur la tige de l'outil d'étiquetage et presser fermement afin que la partie mâle soit bien ancrée.



ÉTAPE 2 : INSÉREZ LA PARTIE FEMELLE ET PRESSER

Placer la partie mâle du bouton sur la tige de l'outil d'étiquetage et presser fermement afin que la partie mâle soit bien ancrée.



ÉTAPE 3 : PLACER L'ÉTIQUETTE AVEC SOIN

En partant de la tête de l'agneau, placer l'étiquette au tiers de la distance entre la tête et le bout de l'oreille, afin de tenir compte de la croissance prévue de l'animal. La partie mâle perce l'arrière de l'oreille. La partie femelle fait face à l'avant. Il est recommandé d'étiqueter l'oreille DROITE.

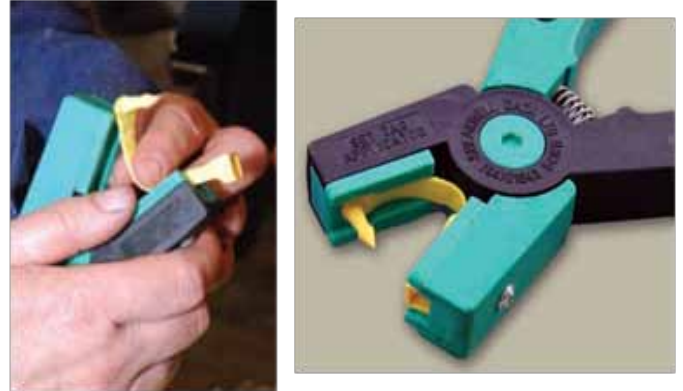


PROCÉDER À L'ÉTIQUETAGE AVEC SHEARWELL*

* Ces étapes ne sont qu'un résumé. Veuillez consulter les instructions du fabricant.

ÉTAPE 1 : CHARGEZ L'OUTIL D'ÉTIQUETAGE

Placer l'étiquette dans l'ouverture de l'outil d'étiquetage et l'enfoncer de manière à ce que le bout carré et le bout rond soient bien nichés au fond de l'outil.



ÉTAPE 2 : VÉRIFIEZ L'ENLIGNEMENT DES DEUX BOUTS

Vérifier que les deux extrémités de l'étiquette sont correctement enlignées en serrant légèrement l'outil. Vous devriez entendre un clic. Si la boucle est fermement en place et les deux extrémités sont enlignées, vous êtes prêt à commencer.



ÉTAPE 3 : PLACER L'ÉTIQUETTE AVEC SOIN

En partant de la tête, placer l'étiquette au tiers de la distance entre la tête et le bout de l'oreille, entre les deux veines principales, la partie mâle à l'arrière et la partie femelle à l'avant. Il est recommandé d'étiqueter l'oreille DROITE.



ÉTIQUETAGE RFID

Veillez visionner les huit vidéos en ligne portant sur l'étiquetage au moyen du dispositif d'identification par radiofréquence (RFID) à <http://www.cansheep.ca/cms/fr/tagvideos.aspx> ou composer le 1-888-684-7739.

La série de vidéos, disponible en français et en anglais, explique en profondeur le « pourquoi, quand, quoi et comment » de l'étiquetage RFID destiné à l'industrie ovine.

- Vidéo 1 : Pourquoi procéder à l'étiquetage?
- Vidéo 2 : Quand procéder à l'étiquetage
- Vidéo 3 : Systèmes d'étiquetage
- Vidéo 4 : Étiquetage sanitaire
- Vidéo 5 : Comment immobiliser les animaux
- Vidéo 6 : Où placer l'étiquette
- Vidéo 7 : Procéder à l'étiquetage avec Shearwell
- Vidéo 8 : Procéder à l'étiquetage avec Allflex

La présente initiative est financée par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments du cadre stratégique Cultivons l'avenir.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Communiqué du Comité consultatif industrie-gouvernement

LE POINT SUR LES PROGRÈS

Des représentants de l'industrie et du gouvernement se sont rencontrés à Winnipeg, au Manitoba, les 19 et 20 octobre 2011 à l'occasion de la réunion d'automne du Comité consultatif industrie-gouvernement (CCIG).

Le CCIG est l'organe consultatif qui dirige l'élaboration et la mise en œuvre des composantes relatives au bétail et à la volaille d'un Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA).

Le CCIG se compose de 22 représentants de l'industrie et de 15 représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Cette mise à jour a pour objet de donner à l'industrie un aperçu des progrès que le CCIG a accomplis dans l'élaboration d'un SNTSA pour le bétail et la volaille et de présenter un synopsis des principaux sujets qui ont fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion semestrielle du Comité.

Les membres ont discuté de sujets tels que : le Sommet national sur la traçabilité du bétail; la vision d'une modification réglementaire qui porterait sur plusieurs espèces; et la mise sur pied du Service de traçabilité agricole du Canada (STAC). La prochaine réunion du CCIG est prévue pour avril 2012 au Québec.

« Nous ne pouvons pas nous permettre de nouveaux retards. Nous devons faire en sorte que l'autoroute de la traçabilité demeure ouverte pour quiconque veut l'emprunter. »

- Pascal Lemire, coprésident du CCIG

Messages clés du Sommet sur le bétail

Entre le 31 août et le 2 septembre, des chefs de file de l'industrie du bétail et des représentants gouvernementaux se sont réunis à Saskatoon, en Saskatchewan, pour assister au Sommet national sur la traçabilité du bétail. L'un des principaux résultats de ce sommet est un plan d'action qui a pour but de faire progresser la traçabilité dans le secteur du bétail. Pour communiquer les résultats, les participants se sont entendus sur des messages clés :

- La traçabilité du bétail est très importante et elle représente un élément clé du développement soutenu de l'industrie. Il ne s'agit plus de « si » mais plutôt de « quand » et de « comment ».
- L'identification des installations est essentielle et elle doit s'appliquer uniformément dans l'ensemble du pays.
- Le financement doit être sélectif : il faut s'assurer le bien public et le bien privé.
- L'enregistrement des déplacements aura lieu au moment où le propriétaire des animaux les amène à un autre endroit.
- Le document en cours de préparation qui porte sur les déplacements de bétail à l'échelle nationale sera un élément clé de notre processus d'élaboration de la réglementation.
- Les normes de l'industrie permettront de suivre les progrès accomplis.
- Il faut établir et administrer la réglementation en se fondant sur le bon sens.
- Des messages homogènes seront préparés - « une voix, une position ».

Le Service de traçabilité agricole du Canada (STAC)

Le point a été fait sur la mise en œuvre du Service de traçabilité agricole du Canada (STAC). Le CCIG est en faveur d'aller de l'avant.

Qu'est-ce que le STAC?

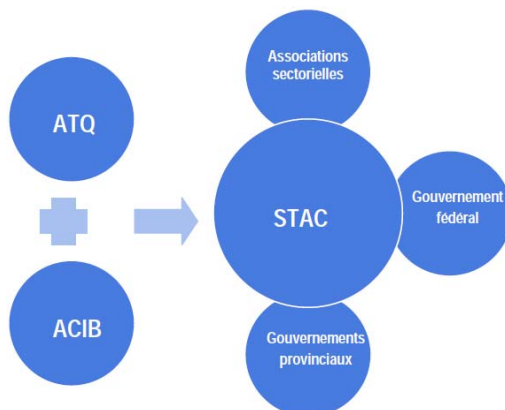
Le STAC intégrera les activités de traçabilité à l'échelle nationale en un service de données national unique, en réunissant Agri-Traçabilité Québec (ATQ) et l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB) et en mettant à profit les ressources et le savoir-faire de ces deux organismes.

L'objectif de l'initiative est d'offrir au Canada des services de traçabilité de grande qualité, novateurs, intégrés et efficaces.

D'ici 2015, le STAC sera un fournisseur viable de services de traçabilité du bétail dont les activités seront axées sur le client.

Comment est-ce qu'il fonctionnera?

Le STAC va créer d'abord un service de données unique, puis il mettra sur pied deux centres de services régionaux bilingues, l'un dans le Centre-Ouest (ACIB) et l'autre dans le Centre-Est (ATQ). Sur le plan opérationnel, les services administratifs seront répartis entre les centres de service.



Quelles seront les prochaines étapes pour le STAC?

Un plan d'activités STAC ainsi qu'une proposition de financement de la 1^{re} phase du projet ont été élaborés et doivent être soumis aux conseils d'administration de l'ACIB et de l'ATQ en décembre et janvier pour approbation. Cette phase de développement comprend un modèle opérationnel, un modèle de gouvernance et un plan de communication.

Recommandation du CCIG au sujet du STAC

« Les membres du CCIG donnent leur accord de principe à la mise en application des mesures proposées qui sont exposées dans le document sur les prochaines étapes et les grands jalons qui a été présenté par le Comité directeur du STAC. »



NOUVEAUTÉS DANS L'INDUSTRIE/MESSAGES CLÉS

Les représentants de l'industrie du CCIG ont présenté une mise à jour sur les messages clés et des initiatives du secteur, dont :

BOVINS

Le contrôle des coûts est critique et les coûts ne devraient pas être répercutés sur les producteurs.

PRODUITS LAITIERS

La traçabilité devrait être soutenue par un financement à long terme stable. Cette position a été renforcée dans un énoncé de politique des PLC.

PORCS

Les négociations au sujet des ententes avec les administrateurs se poursuivent.

MOUTONS ET CHÈVRES

Il faut privilégier la collaboration car les ressources humaines et la concurrence en matière de financement posent de plus en plus de problèmes.

ŒUFS

Les POC ont préparé une version préliminaire des normes volontaires de traçabilité. Le groupe a fait plusieurs essais qui ont été couronnés de succès, dont une simulation de rappel permettant de retracer les œufs, du détaillant au troupeau d'origine.

CHEVAUX

Le secteur a préparé une documentation exhaustive en vue de soutien pour aller de l'avant. L'effet de la modification réglementaire reste à déterminer.

CERVIDÉS

Le Cervid Information Tracking System (CITS) [système de suivi de l'information sur les cervidés] à la ferme est une réalisation importante pour le secteur. Sa mise au point est à environ 95 % et il est en voie de déploiement chez les producteurs.

UPA

Selon le consensus au Canada, la traçabilité est nécessaire. Les producteurs font leur part en achetant et en remplaçant les étiquettes. Les gouvernements doivent fournir du soutien pour la mise sur pied d'un système national. Ni l'une ni l'autre partie ne peut agir seule.

Pour faire progresser les choses

Vision d'une modification réglementaire concernant plusieurs espèces

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a présenté une approche en vue d'apporter des modifications à la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux. L'approche a reçu le soutien général du CCIG, sous réserve que les détails en soient examinés par l'industrie. La modification réglementaire proposée, qui entrera en vigueur graduellement à partir de 2015, appuiera les cibles de rendement en matière de traçabilité qui auront été élaborées par le CCIG.

L'exposé de l'ACIA a également compris une description d'éléments clés du cadre réglementaire qui seront maintenus ainsi que les nouvelles dispositions réglementaires proposées. Des consultations nationales avec des groupes de l'industrie auront lieu au début de 2012.

Au moment de la réunion de l'automne, plusieurs organisations sectorielles avaient déjà donné leur accord de principe pour collaborer à la modification avec l'ACIA, notamment l'Agence canadienne d'identification du bétail, les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne du bison, la Fédération canadienne du mouton, la Fédération canadienne nationale de la chèvre, Canada Hippique, l'Alliance canadienne des cervidés et le Comité canadien de zonage de la Coalition canadienne pour la santé des animaux.

Des organismes nationaux représentant les intérêts des parties auxquelles la modification réglementaire proposée s'appliquerait ont été priés de transmettre leurs premières observations à l'ACIA avant la fin de novembre 2011. Un petit groupe de représentants de l'industrie et du gouvernement sera formé et il sera chargé de faire une compilation des observations initiales et de fournir un document actualisé aux organismes nationaux en prévision des consultations nationales du début de 2012.

Cibles nationales de rendement en matière de traçabilité du bétail et de la volaille

Le CCIG a accepté en principe sept cibles nationales de rendement en matière de traçabilité du bétail et de la volaille qui ont été élaborées par l'industrie et les gouvernements afin de communiquer les objectifs de haut niveau d'un Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire.

Il s'agit d'indicateurs sur les mesures à prendre dans les 48 heures pour gérer rapidement et efficacement une éclosion de maladie animale, un problème de salubrité alimentaire ou une catastrophe naturelle ayant une incidence sur les troupeaux canadiens. En atteignant ces cibles, on pourrait réduire l'ampleur possible d'un événement et raccourcir les délais de rétablissement économique complet après ledit événement. Les cibles sont conçues en fonction des systèmes de traçabilité, qu'ils soient obligatoires ou volontaires.

La mise en œuvre des systèmes nécessaires à l'atteinte des cibles prendra en considération les différences entre la structure de l'industrie et la capacité des regroupements des diverses espèces pour faire avancer la traçabilité. Des discussions seront tenues avec chaque secteur de l'industrie pour l'élaboration de plans réalistes et pratiques en vue de l'adoption des cibles, qui sont le fruit du travail du CCIG et qui serviront de paramètres de référence du rendement du système de traçabilité du Canada.

Rapports des groupes de travail

INTÉGRITÉ DES DONNÉES DE TRAÇABILITÉ SUR LES DÉPLACEMENTS (IDTD)

Le groupe de travail de l'intégrité des données de traçabilité sur les déplacements a été présenté au CCIG à sa réunion de l'automne. Le groupe se penchera sur diverses questions, notamment l'adoption d'une liste de contrôle exhaustive pour l'intégrité des données; des mesures pour assurer l'acceptation des numéros d'identification des installations valides par les administrateurs; et des mesures pour faire en sorte que les données sur les déplacements soient recueillies et soumises facilement et efficacement. Le groupe travaille actuellement à une charte de projet qui exposera les mesures clés et les prochaines étapes.

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LES DISPOSITIFS ET MÉTHODES D'IDENTIFICATION (CCNDMI)

Le Comité consultatif national sur les dispositifs et méthodes d'identification est chargé de recommander un cadre pour l'approbation et la révocation des dispositifs d'identification; de recommander des politiques d'identification des animaux qui sont acceptables pour toutes les parties et qui répondent aux normes nationales; et d'élaborer une position nationale commune sur les projets de normes et de politiques internationales d'identification du bétail. L'efficacité et la sécurité des étiquettes relèvent de la responsabilité du fabricant.

Pleins feux sur le Manitoba

Les avantages d'un système d'identification des installations

Comme le Manitoba était l'hôte de la réunion de l'automne 2011 du CCIG, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba (MAAIRM) a accueilli les membres du CCIG à son Centre des opérations d'urgence à Winnipeg et leur a présenté un exposé sur son programme polyvalent d'identification des installations. La visite avait été organisée par David Hunt et Heather Martens, coordonnateurs de la traçabilité pour le secteur agroalimentaire au MAAIRM.

Au Manitoba, le numéro d'identification de l'installation est un identificateur unique attribué à un lopin de terre et il est conservé dans une base de données électronique que le Manitoba a élaborée en 2009 d'après les normes nationales. Si une enquête est menée sur la santé des animaux dans la province, des données sur la terre et la personne-ressource peuvent être récupérées en quelques secondes dans la base de données et cette mesure constitue la première étape du processus d'intervention.

L'identification des installations dans le cadre des interventions d'urgence

L'un des principaux avantages de l'identification des installations est son utilité à titre d'outil d'intervention d'urgence. « Nous avons recours aux données d'identification des installations lors de toutes les urgences qui mettent la santé des animaux en cause, qu'il s'agisse de maladies (à déclaration obligatoire ou non) ou de catastrophes naturelles comme les inondations ou les feux de forêt », de dire David Hunt. La base de données d'identification des installations est hébergée par le Centre des opérations d'urgence du Manitoba, dont la mise sur pied a été proposée en 2006 par le D^r Wayne Lees, vétérinaire en chef. Ouvert en 2007, le Centre des opérations d'urgence permet de centraliser la coordination des interventions, ce qui améliore de beaucoup les communications entre tous les groupes en cause.

Les avantages du système d'identification des installations

Grâce au système d'identification des installations, le MAAIRM peut se montrer plus proactif et plus efficace en cas d'urgence. L'information contenue dans la base de données permet au Ministère de repérer les installations à risque et de communiquer avec elles pour leur fournir l'information dont elles ont besoin, ce qui peut minimiser les répercussions négatives de l'urgence. Voici d'autres avantages du système qui ont été observés par le personnel :

- une plus grande collaboration entre les associations provinciales d'éleveurs qui fournissent au MAAIRM des données sur les installations;
- l'amélioration du partage de l'information et de la validation des données avec les groupes d'éleveurs, ce qui permet au MAAIRM de communiquer avec les groupes en cas d'erreurs dans les dossiers;
- une meilleure capacité de surveiller les situations d'urgence mettant les animaux en cause et d'analyser leur évolution;
- la capacité de générer des listes de travaux et de transmettre l'information nécessaire pour la phase de rétablissement après l'urgence;
- une meilleure capacité de fournir différents genres de cartes, y compris des cartes des zones-tampons, des zones biosécuritaires et des itinéraires biosécuritaires.

La communication est cruciale

Pour garantir le succès de son Programme d'identification des installations, le Manitoba a mis l'accent sur l'éducation de l'industrie au sujet de l'élaboration du Programme et du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA). « Avec cette sensibilisation accrue, nous constatons que le soutien envers le programme va grandissant, affirme M^{me} Martens. L'objectif est que la totalité des installations d'élevage de la province soient identifiées dans la base de données, pour que chaque intervention en cas d'urgence se fasse efficacement et avec le minimum d'impact. »



Vérification et mise en application de la conformité

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a fait le point sur les activités de vérification et de mise en application de la conformité, et notamment sur la récente adoption d'un système de vérification de la conformité (SVC) pour le Programme d'identification et de traçabilité du bétail.

Le SVC est un outil d'inspection conçu en 2005 qui est utilisé pour vérifier la conformité. Après une phase pilote, le système a été mis en œuvre dès 2008 dans tous les établissements de transformation de la viande agréés par le gouvernement fédéral.

Le Programme d'identification et de traçabilité du bétail a mis le SVC à l'essai dans le cadre d'un projet pilote entre mars et novembre 2010, qui a permis de déterminer que le système représente une méthode efficace et uniforme pour vérifier la conformité. L'un de ses avantages importants est qu'il permet de renforcer l'uniformité des inspections à l'échelle nationale, puisque chaque tâche de vérification comprend des procédures détaillées que le personnel d'inspection doit suivre.

Les membres du CCIG s'entendent pour dire qu'en matière de vérification de la conformité, l'éducation devrait être le point de départ. Dans ce contexte, l'ACIA prépare une stratégie de communication pour veiller à ce que les messages destinés à des auditoires internes et externes soient exacts et uniformes. Parallèlement à la rédaction d'un manuel de procédures destiné aux inspecteurs, on a produit du matériel de formation et de vulgarisation pour renforcer l'uniformité des inspections. Les inspecteurs, le personnel sur le terrain et les administrateurs auront de la formation d'ici le 1^{er} avril 2012.

Réalisations du CCIG

Le CCIG a eu pour mission de présenter des recommandations au sujet des composantes concernant le bétail et la volaille du SNTSA et d'en faciliter la mise en œuvre. Dans ce contexte, le CCIG est fier des réalisations suivantes :

- **2007** : Des plans pour l'identification et les déplacements du bétail ont été élaborés; les provinces commencent à mettre en œuvre des systèmes d'identification des installations multi-espèces.
- **2008** : Le CCIG dresse une feuille de route de la traçabilité à l'échelle nationale; il adopte une nouvelle charte qui le définit comme organe consultatif, et il établit sept chartes de projet et met sur pied des groupes de travail connexes (partage de l'information [PI]; partage des coûts [PC]; communications [Comm], orientation en matière de TI [OTI]; conformité et vérification [CV]; recherche et développement [R-D]; et régimes volontaires ou obligatoires [RVO]).
- **2009** : Le CCIG participe au premier atelier international de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur l'identification et la traçabilité du bétail à Buenos Aires; le CCIG est l'hôte de la conférence Trace R&D 2009 (recherche-développement en matière de traçabilité) à Winnipeg; le groupe PC produit un rapport sur le bien privé et le bien public et des principes pour un barème de partage des coûts; le groupe PI entame l'élaboration de protocoles d'entente; et le groupe RVO recommande la déclaration obligatoire des déplacements.
- **2010** : Le CCIG produit une affiche illustrant la feuille de route; le rapport d'orientation de la GI-TI est accepté et un dictionnaire national de données et un modèle logique de données sont achevés; un document de réflexion sur la législation et la réglementation est passé en revue; l'Agence canadienne d'identification du bétail et Agri-Traçabilité Québec examinent des possibilités de collaboration; le CCIG soutient une mission sur les encans en Australie; 17 projets nationaux sont financés (18 millions de dollars); l'Initiative de traçabilité des encans de bétail est annoncée; l'Agence canadienne d'identification du bétail/Alberta achève la phase I du projet-pilote des encans; un projet-pilote d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est mené à bien dans les pâturages et les foires; l'ACIA élabore des critères pour les administrateurs; le programme d'identification des installations est mené à bien pour les installations comptant des activités porcines commerciales; début de PorcTracé (l'ACIA produit un projet de règlement sur la traçabilité des porcs).
- **2011 (jusqu'à maintenant)** : Des estimations de coûts ont été produites pour les ministres FPT; le STAC a été approuvé; un examen de la gestion du CCIG a été fait; des cibles nationales de rendement en matière de traçabilité ont été élaborées; et de l'information a été fournie pour la modification réglementaire multi-espèces et pour la conformité et la mise en application.

MEMBRES DU CCIG

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE

Erik Butters, Canadian Cattlemen's Association
Erica Charlton, Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles
Dan Darling, Agence canadienne d'identification du bétail
Bob Dolyniuk, Alliance canadienne du camionnage
Graham Duggan, Éleveurs de dindon du Canada
Mabel Hamilton, Canadian Beef Breeds Council
Edward Kendall, Canada Hippique
Terry Kremeniuk, Association canadienne du bison
Steve Leech, Producteurs de poulet du Canada
Pierre Lemieux, Union des producteurs agricoles
Pascal Lemire, Holstein Canada (Identification nationale des bovins laitiers)
Curtiss Littlejohn, Conseil canadien du porc
Neil Newlands, Producteurs d'œufs du Canada
Jennifer MacTavish, Fédération canadienne nationale de la chèvre
Jennifer MacTavish, Fédération canadienne du mouton
David Moss, Livestock Identification Services Ltd.
Brian Read, Conseil des viandes du Canada
Victoria Sikur, Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
Marie-Christine Talbot, Agri-Traçabilité Québec
Ian Thorleifson, Alliance canadienne des cervidés
Ron Versteeg, Producteurs laitiers du Canada
Larry Witzel, Livestock Markets Association of Canada

GOUVERNEMENTS

Guy Auclair, Québec
Colleen Barnes, Agence canadienne d'inspection des aliments
John Colford, Territoires du Nord-Ouest
Rick Frederickson, Alberta
Steve Hannah, Nunavut
Tony Hill, Yukon
Mike Horwich, Nouvelle-Écosse
Paul Jenkins, Île-du-Prince-Édouard
Paul Marciniak, Saskatchewan
Heather Martens, Manitoba
Gwen McBride, Ontario
Clint McLean, Nouveau-Brunswick
Susie Miller, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Bill Weismiller, Colombie-Britannique
Hugh Whitney, Terre-Neuve-et-Labrador

OBSERVATEURS RECONNUS

Ron Barker, Comité de zonage de West Hawk Lake
Pat Burrage, Association canadienne des médecins vétérinaires
Albert Chambers, Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments
Bette-Jean Crews, Fédération canadienne de l'agriculture
Brian Sterling, OnTrace